

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien(ne) Réseaux et Télécommunications d'Entreprise Niveau IV

Site: http://travail-emploi.gouv.fr/

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRTE	RC	TP-00496	04	10/12/2015	10/07/2017	1/30

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Technicien(ne) Réseaux et Télécommunications d'Entreprise

Sigle du titre professionnel : TRTE

Niveau: IV

Code(s) NSF: 326r - Assistance informatique, maintenance de logiciels et réseaux-

Code(s) ROME : I1401, I1307 Formacode : 24270, 24240, 24259 Date de l'arrêté : 26/11/2015

Date de parution au JO de l'arrêté : 10/12/2015

Date d'effet de l'arrêté : 12/05/2016

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRTE	RC	TP-00496	04	10/12/2015	10/07/2017	3/30

- 2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :
 - a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.
- 2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :
 - a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
 - b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
 - c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- 2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :
 - a) Du titre professionnel obtenu.
 - b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
 - c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
 - d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
 - e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

Γ	SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
	TRTE	RC	TP-00496	04	10/12/2015	10/07/2017	4/30

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel TRTE

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités		Compétences	évaluées		Durée		Détail de l'organis	ation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Installer un ordinateur et Intervenir sur le câblage Intervenir sur les équipe Utiliser les outils d'explo Diagnostiquer et résoud la traçabilité de l'interver Assister l'utilisateur d'un Mettre en œuvre les équ Intervenir sur un serveur Connecter et mettre en s	de l'infrastructure loc ments de téléphonie itation du réseau info re les dysfonctionnen ntion. poste informatique c sipements actifs d'inter réseau informatique	cale. et de communication rmatique. nents d'un équipem ru d'un équipement reconnexion réseau	nent réseau et assurer de téléphonie.	02 h 30 min	30. Etape 1 : le candi l'épreuve, par l'ob travaux". Le cand plate-forme techn de l'installation. Etape 2 : le candi fonctionnalités sig l'épreuve. Au term le dossier de l'inst imprimant les doc JURY participation Etape 3 : le jury ve dans une simulati (installateur) aide fonctionnalité. Etape 4 : le jury getechnique, le cand complète une fich	dat s'approprie seul servation et par l'ar idat inventorie les cique et complète le dat installe et/ou monificatives sur la plane de son interventi tallation en complét de de ments demandés. In obligatoire : 1 h. érifie la production a on de contexte « In et conseille le jury dénère un défaut de didat dépanne le sye d'intervention.	surveillance doit être assurée : 1 h I la plate-forme technique de nalyse du "Cahier des charges des aractéristiques des éléments de la synoptique ou le tableau inventaire difficulté des éléments ou ate-forme technique utilisée pour on le candidat réalisera et finalisera ant si besoin le synoptique et en attendue de la part du candidat. Puis stallateur Client »,le candidat (client) pour la prise en main d'une fonctionnement de la plateforme stème matériel et/ou logiciel et un équipement de RI&T, appelle le aller un dysfonctionnement sur
Autres modalités d'évaluatio	n le cas échéant :							
Entretien technique	Installer un ordinateur et le connecter au réseau. Intervenir sur le câblage de l'infrastructure locale.						n obligatoire : 0 h	15.
	SIGLE TRTE	Type de document RC	Code titre TP-00496	Millésime 04	Date dernier JO 10/12/2015	Date de mise à jour 10/07/2017	Page 5/30	

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Intervenir sur les équipements de téléphonie et de communication. Utiliser les outils d'exploitation du réseau informatique. Diagnostiquer et résoudre les dysfonctionnements d'un équipement réseau et assurer la traçabilité de l'intervention. Assister l'utilisateur d'un poste informatique ou d'un équipement de téléphonie. Mettre en œuvre les équipements actifs d'interconnexion réseau. Intervenir sur un serveur réseau informatique. Connecter et mettre en service un autocommutateur de téléphonie. Participer à l'installation ou à l'évolution de systèmes de réseaux et en faire la recette. Planifier et réaliser la maintenance préventive des équipements de systèmes de réseaux informatiques et de télécommunications. Diagnostiquer et résoudre le dysfonctionnement de systèmes de réseaux informatiques et de télécommunications. Assister et conseiller le client lors de la prise en main des systèmes et réseaux		
Questionnaire professionnel	informatiques et de télécommunications. Intervenir sur le câblage de l'infrastructure locale. Participer à l'installation ou à l'évolution de systèmes de réseaux et en faire la recette. Planifier et réaliser la maintenance préventive des équipements de systèmes de réseaux informatiques et de télécommunications. Diagnostiquer et résoudre le dysfonctionnement de systèmes de réseaux informatiques et de télécommunications.	00 h 30 min	JURY présence non obligatoire, une surveillance doit être assurée : 0 h 30. Questionnaire technique écrit, cela peut être un QCM.
 Questionnement à partir de production(s) 	Sans Objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Durée 0h20 mn, y compris le temps d'échange avec le candidat sur le DSPP.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	03 h 35 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRTE	RC	TP-00496	04	10/12/2015	10/07/2017	6/30

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

			Autr	es modalités d'év	/aluation
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Exploiter le réseau informatique et de télécommunications	s d'entreprise				
Installer un ordinateur et le connecter au réseau.	Le poste de travail assure l'ensemble des fonctions prévues dans l'exploitation du réseau. La traçabilité des interventions est assurée.	X	X		
Intervenir sur le câblage de l'infrastructure locale.	La documentation est mise à jour et permet de connaître l'état précis du câblage. Les politiques de sécurité de l'entreprise sont respectées.	X	X	×	
Intervenir sur les équipements de téléphonie et de communication.	Le résultat attendu est conforme au cahier des charges. L'appui technique au client est adapté au produit.	X	X		
Utiliser les outils d'exploitation du réseau informatique.	Les procédures prédéfinies sont correctement interprétées et appliquées. Les outils matériels et logiciels sont utilisés de façon appropriée.	×	×		
Diagnostiquer et résoudre les dysfonctionnements d'un équipement réseau et assurer la traçabilité de l'intervention.	Fonctionnement ou solution d'attente acceptable. Le temps passé reste compatible avec les contraintes du client.	×	×		
Assister l'utilisateur d'un poste informatique ou d'un équipement de téléphonie.	L'explication technique orale, à l'utilisateur, est précise et à sa portée. Maîtrise de la relation interpersonnelle.	×	×		
Installer et mettre en service des systèmes de réseaux et	de télécommunications d'entreprise				
Mettre en œuvre les équipements actifs d'interconnexion réseau.	Le résultat final est conforme au cahier des charges du client. Le temps passé reste compatible avec les contraintes du client.	X	X		
Intervenir sur un serveur réseau informatique.	Les services réseaux du serveur fonctionnent conformément au cahier des charges. Les interventions ne génèrent pas de régression de fonctionnement.	X	X		
Connecter et mettre en service un autocommutateur de téléphonie.	L'équipement ou le logiciel communique correctement avec le réseau. La qualité de services de la communication est conforme au cahier des charges.	×	×		

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRTE	RC	TP-00496	04	10/12/2015	10/07/2017	7/30

			Autres modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	rofessionnelles Critères d'évaluation		Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)	
Participer à l'installation ou à l'évolution de systèmes de réseaux et en faire la recette.	Le résultat final est conforme au cahier des charges du client. Le procès- verbal de recette est signé. Le temps passé reste compatible avec les contraintes du client et de l'employeur.		×	×		
Maintenir sur site ou à distance le réseau informatique et	de télécommunications d'entreprise et contribuer à le faire évoluer					
Planifier et réaliser la maintenance préventive des équipements de systèmes de réseaux informatiques et de télécommunications.	La continuité de service est assurée en intégrant les nouvelles fonctionnalités. Le temps d'indisponibilité des services reste compatible avec les contraintes du client.		X	X		
Diagnostiquer et résoudre le dysfonctionnement de systèmes de réseaux informatiques et de télécommunications.	Le fonctionnement ou une solution d'attente est acceptable. Le résultat final est conforme à la demande du client dans la limite du contrat de service. La relation interpersonnelle est maîtrisée.		X	X		
Assister et conseiller le client lors de la prise en main des systèmes et réseaux informatiques et de télécommunications.	Les clauses du contrat d'assistance et de formation sont respectées. La relation interpersonnelle est maîtrisée.		×			
Obligations règlementaires le cas échéant :						

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRTE	RC	TP-00496	04	10/12/2015	10/07/2017	8/30

3.3. Évaluation des compétences transversales

Aucune compétence transversale.

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre TRTE

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 35 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est obligatoirement présent pendant une partie de l'épreuve.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRTE	RC	TP-00496	04	10/12/2015	10/07/2017	9/30



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Technicien(ne) Réseaux et Télécommunications d'Entreprise

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRTE	RC	TP-00496	04	10/12/2015	10/07/2017	11/30

CCP

Exploiter le réseau informatique et de télécommunications d'entreprise

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Intervenir sur les équipements de téléphonie et de communication. Assister l'utilisateur d'un poste informatique ou d'un équipement de téléphonie. Utiliser les outils d'exploitation du réseau informatique. Intervenir sur le câblage de l'infrastructure locale. Diagnostiquer et résoudre les dysfonctionnements d'un équipement réseau et assurer la traçabilité de l'intervention. Installer un ordinateur et le connecter au réseau.	00 h 45 min	Le candidat prend connaissance de la plateforme technique de l'épreuve à l'aide du schéma synoptique et les codes d'accès aux machines si nécessaire. A partir d'une liste d'interventions techniques (panne, paramétrage, relevé) les évaluateurs demandent au candidat d'intervenir sur la plateforme technique puis de remplir une fiche d'intervention.
Autres modalités d'évaluation	n le cas échéant :		
■ Entretien technique	Intervenir sur les équipements de téléphonie et de communication. Assister l'utilisateur d'un poste informatique ou d'un équipement de téléphonie. Utiliser les outils d'exploitation du réseau informatique. Intervenir sur le câblage de l'infrastructure locale. Diagnostiquer et résoudre les dysfonctionnements d'un équipement réseau et assurer la traçabilité de l'intervention. Installer un ordinateur et le connecter au réseau.	00 h 15 min	Le candidat commente son intervention. Les évaluateurs questionnent le candidat sur sa prestation à partir d'un guide d'entretien
 Questionnaire professionnel 	Sans Objet		Sans objet
 Questionnement à partir de production(s) 	Sans Objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 00 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRTE	RC	TP-00496	04	10/12/2015	10/07/2017	13/30

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Exploiter le réseau informatique et de télécommunications d'entreprise

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le binôme d'évaluateurs est présent pendant toute la durée de l'épreuve.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury : Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRTE	RC	TP-00496	04	10/12/2015	10/07/2017	14/30

CCP

Installer et mettre en service des systèmes de réseaux et de télécommunications d'entreprise

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Mettre en œuvre les équipements actifs d'interconnexion réseau. Intervenir sur un serveur réseau informatique. Connecter et mettre en service un autocommutateur de téléphonie. Participer à l'installation ou à l'évolution de systèmes de réseaux et en faire la recette.	00 h 45 min	Le candidat prend connaissance de la plateforme technique de l'épreuve à l'aide du schéma synoptique et les codes d'accès aux machines si nécessaire. Le candidat tire au sort un scénario technique à partir de trois scénarios possibles. Il prend connaissance du scénario et intervient sur la plateforme technique de l'épreuve.
Autres modalités d'évaluation	n le cas échéant :		
Entretien technique	Mettre en œuvre les équipements actifs d'interconnexion réseau. Intervenir sur un serveur réseau informatique. Connecter et mettre en service un autocommutateur de téléphonie. Participer à l'installation ou à l'évolution de systèmes de réseaux et en faire la recette.	00 h 15 min	Le candidat commente son intervention. Les évaluateurs questionnent le candidat sur sa prestation à partir d'un guide d'entretien.
Questionnaire professionnel	Sans Objet		Sans objet
Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 00 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Sans objet

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRTE	RC	TP-00496	04	10/12/2015	10/07/2017	15/30

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) : Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRTE	RC	TP-00496	04	10/12/2015	10/07/2017	16/30

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Installer et mettre en service des systèmes de réseaux et de télécommunications d'entreprise

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le binôme d'évaluateurs est présent pendant toute la durée de l'épreuve.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury : Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRTE	RC	TP-00496	04	10/12/2015	10/07/2017	17/30

CCP

Maintenir sur site ou à distance le réseau informatique et de télécommunications d'entreprise et contribuer à le faire évoluer

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve	
Mise en situation professionnelle	Planifier et réaliser la maintenance préventive des équipements de systèmes de réseaux informatiques et de télécommunications. Diagnostiquer et résoudre le dysfonctionnement de systèmes de réseaux informatiques et de télécommunications. Assister et conseiller le client lors de la prise en main des systèmes et réseaux informatiques et de télécommunications.		Le candidat prend connaissance de la plateforme technique de l'épreuve à l'aide du schéma synoptique et les codes d'accès aux machines si nécessaire. Le candidat tire au sort un scénario technique à partir de trois scénarios possibles. Il prend connaissance du scénario et intervient sur la plateforme technique de l'épreuve.	
Autres modalités d'évaluatior	n le cas échéant :			
■ Entretien technique	Planifier et réaliser la maintenance préventive des équipements de systèmes de réseaux informatiques et de télécommunications. Diagnostiquer et résoudre le dysfonctionnement de systèmes de réseaux informatiques et de télécommunications. Assister et conseiller le client lors de la prise en main des systèmes et réseaux informatiques et de télécommunications.		Les évaluateurs questionnent le candidat sur sa prestation et sur les compétences non évaluées dans la mise en situation technique, à partir d'un guide d'entretien.	
 Questionnaire professionnel 	Sans Objet		Sans objet	
 Questionnement à partir de production(s) 	Sans Objet		Sans objet	
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 00 min		

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Sans objet

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRTE	RC	TP-00496	04	10/12/2015	10/07/2017	19/30

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRTE	RC	TP-00496	04	10/12/2015	10/07/2017	20/30

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Maintenir sur site ou à distance le réseau informatique et de télécommunications d'entreprise et contribuer à le faire évoluer

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le binôme d'évaluateurs est présent pendant toute la durée de l'épreuve.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury : Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP Sans objet.

Γ	SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
Г	TRTE	RC	TP-00496	04	10/12/2015	10/07/2017	21/30

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Technicien(ne) Réseaux et Télécommunications d'Entreprise

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Un espace isolé pour chaque plateau technique Une salle surveillée pour les candidats en attente	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
		Les salles des plateaux techniques doivent pouvoir être fermées à clé.
Questionnaire professionnel	Une salle surveillée.	Aucun équipement particulier.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRTE	RC	TP-00496	04	10/12/2015	10/07/2017	23/30

Ressources (pour un candidat)
Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.
Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	3	Sur chaque plateau technique un poste de travail pour le candidat, un poste de trvail pour le jury , un poste de travail pour héberger le serveur	4	Le poste de travail jury peut être virtualisé.
Machines	11	Pabx ou lpbx	4	Ce matériel peut être virtualisé
	2	Routeurs Lan/Lan.	4	Le routeur doit permettre le routage InterVlans
	2	Switchs administrables	4	Sans objet
Outils / Outillages	11	Imprimante réseau	4	Sans objet
	11	Téléphone numérique ou analogique compatible avec l'équipement ipbx (pabx).	4	Sans objet
	1	Téléphone numérique ou analogique compatible avec l'équipement ipbx (pabx).	4	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRTE	RC	TP-00496	04	10/12/2015	10/07/2017	24/30

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Technicien(ne) Réseaux et Télécommunications d'Entreprise est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Technicien(ne) Réseaux et Télécommunications d'Entreprise		Technicien(ne) Réseaux et Télécommunications d'Entreprise
	Arrêté du 14/10/2010		Arrêté du 26/11/2015
CCP	Exploiter le réseau informatique et de télécommunications d'entreprise.	CCP	Exploiter le réseau informatique et de télécommunications d'entreprise
CCP	Installer et mettre en service des systèmes de réseaux et de télécommunications	CCP	Installer et mettre en service des systèmes de réseaux et de télécommunications
	d'entreprise		d'entreprise
CCP	Maintenir le réseau informatique et de télécommunications d'entreprise et contribuer à le	CCP	Maintenir sur site ou à distance le réseau informatique et de télécommunications
	faire évoluer.		d'entreprise et contribuer à le faire évoluer

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRTE	RC	TP-00496	04	10/12/2015	10/07/2017	25/30

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (RC)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel de certification.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel de certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TRTE	RC	TP-00496	04	10/12/2015	10/07/2017	27/30

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

